

Au Burundi, un "climat de peur" règne à l'approche des élections

@rib News, 04/09/2019 - Source AFP La Commission d'enquête de l'ONU sur le Burundi a affirmé mercredi dans un rapport qu'un "climat de peur" régnait dans ce pays, à moins d'un an des élections présidentielle, parlementaires et locales en 2020.

Dans son rapport, la commission, créée par le Conseil des droits de l'homme de l'ONU en 2016, a critiqué comment des autorités locales et des Imbonerakure, les membres de la ligue des jeunes du CNDD-FDD (Conseil national pour la Défense de la Démocratie - Forces pour la Défense de la Démocratie, au pouvoir), intimident la population locale afin de la forcer à adhérer, soutenir ou contribuer au parti gouvernemental. "Aujourd'hui au Burundi, il est extrêmement dangereux de s'exprimer de manière critique", relève le président de la commission, Doudou Diène, cité dans un communiqué. Le rapport a critiqué l'instauration de ce "climat de peur et d'intimidation" et comment des Imbonerakure ont commis des meurtres, des disparitions, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture, ainsi que des violences contre des membres de l'opposition politique, réels ou présumés. Le premier tour de la présidentielle, qui aura lieu le 20 mai de l'an prochain, a été couplé aux élections législatives et communales, alors que l'éventuel deuxième tour de la présidentielle a été fixé au 19 juin et la prestation de serment du président élu au 20 août. La commission constate que le niveau de violence alarmant au Burundi est alimenté par une impunité généralisée. "L'étouffement" des voix critiques "est ce qui permet au pays de présenter une illusion de calme", constate Lucy Asuagbor, membre de la commission. Pour une autre membre de la commission, Françoise Hampson, il s'agit d'un "calme qui repose sur la terreur, comme le démontre la persistance des crimes contre l'humanité et des violations graves des droits de l'homme que nous avons documentés". Le Burundi est en crise depuis que le président Pierre Nkurunziza a annoncé en avril 2015 sa candidature à un troisième mandat. Il avait été élu en juillet de la même année. Les violences et la répression qui ont accompagné la crise auraient fait au moins 1.200 morts et déplacé plus de 400.000 personnes entre avril 2015 et mai 2017, selon les estimations de la Cour pénale internationale (CPI), qui a ouvert une enquête. Pour la commission, la crise de 2015, "loin d'être résolue, a évolué au point de toucher l'ensemble du pays". Le Burundi refuse de coopérer avec les enquêteurs et les autorités ont fermé le bureau du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. Les conclusions des enquêteurs de l'ONU sont basées sur plus de 1.200 témoignages de victimes, de témoins, d'auteurs présumés de violations des droits de l'homme et d'autres sources. Le rapport sera présenté le 17 septembre devant le Conseil des droits de l'homme.